

SARS-POTERIES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CCAS
Mardi 22 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 22 février à 19 heures, le conseil d'administration du Centre d'Action Sociale de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire, présidente du CCAS.

Etaient présents : Sandra BROGNET, Isabelle MAIRESSE, Annie DUVETTE, Aurore WALEMME, Angélique DUCHESNE, Franck HUGOT, Céline BOUVY, Sylvie MOLITOR, Gabrielle PIERART

Absent excusé : Typhaine MAILLARD

Absent : Laurent SAUVAGE

Date de convocation : 17 février 2022 - **Date d'affichage** : 8 mars 2022

Nombre de membres afférents au conseil : 11 - **Membres présents** : 9

Qui ont pris part aux délibérations : 9

Secrétaire de séance : Isabelle MAIRESSE

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022

Madame la présidente, demande aux Membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques éventuelles concernant le procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022, qui leur a été transmis par mail avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents à cette réunion.

2. Préparation du repas des aînés

Madame la Présidente propose aux Membres du CCAS à la réalisation du repas de aînés de Sars-Poteries pour le midi en date du Dimanche 27 mars 2022 à la salle des fêtes.

Madame la Présidente précise qu'après la crise sanitaire, la situation revient à la normale, le repas n'est offert qu'aux personnes qui se déplaceront à la salle des fêtes.

L'assemble évoque que le CCAS pourrait offrir le repas aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer ou selon leur grand âge (à définir) sous la présentation d'un certificat médical et de mettre en place un bus de transport afin que les aînés puissent renouer un lien social tout s'amusant.

L'assemble annonce que des frais supplémentaires qui s'ajoutent au repas : la sono, les boissons, le spectacle à définir, le pain....

Après la lecture de ce qui avait été délibéré en 2017 :

- 30€ pour les personnes de - de 65 ans accompagnant un aîné
- 25€ pour les conjoints des membres du CCAS
- 25€ pour les membres du personnel
- 25€ pour les membres du conseil municipal

Des devis seront demandés :

- **Traiteurs**
Pour un menu complet avec et sans service à table (velouté-entrée-plat-fromage-dessert) et aussi un menu enfant.
- Spectacle humour
- Sono
- Boissons
- Déco
- Ballotins choco
- Pain (compris dans le repas ou pas)
- Paniers garnis offerts par tirage au sort

A acheter : centres de table (6€) x 10

Fleuriste : devis à demander

- Photophors ?
- Nappes
- Prévoir café, lait, sucre....

3. Questions diverses

- a) *Pour info* : M. ***** a pris contact avec Mme ***** qui aimerait que le CCAS et le Resto du Cœur se concertent afin de mutualiser leurs compétences pour pallier au besoin d'aide pour remplir des dossiers (MDPH, Retraite...)
- b) Madame la Maire a reçu un jeune couple en mairie pour reprendre la boulangerie.
- c) Mme la Maire s'est entretenu avec la société SOHLIA sur la nécessité d'effectuer des travaux de mise en conformité. La société SOHLIA va prendre contact avec M. et Mme xxxxxxx afin de convenir d'une date pour quitter le logement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h55

Suivent les signatures.

Sandra BROGNET